

OBJET / GAIA

**SDEPA :
convention
d'occupation
temporaire du
domaine public**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
21 mars 2022

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Jean-Paul Eyherachar, M. Jean-François Lacosta, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Lilian Hirigoyen à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Isabelle Ayerbe est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

La commune de Cambo-les-Bains souhaite s'engager activement dans une politique globale de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique. Elle a notamment pour ambition de développer et d'accueillir sur son territoire des projets relatifs au développement des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, elle souhaite mettre à disposition du SDEPA la toiture de son bâtiment associatif destiné à la Croix Rouge et à sa section de Cambo-les-Bains, aux fins d'installation et d'exploitation de panneaux photovoltaïques raccordés au réseau public.

Dans le cadre de l'occupation privative d'une partie de la toiture dudit bâtiment, la convention ci-jointe définit les droits et obligations de chaque partie.

Cette occupation est consentie au SDEPA aux fins de conception, de réalisation et d'entretien d'une installation photovoltaïque, d'exploitation, de production et de commercialisation de l'électricité pour son propre compte, à l'exclusion de tout autre usage.

La présente convention d'occupation du domaine public est consentie à titre précaire et révocable.

Le SDEPA occupera le domaine public à usage de production d'électricité par l'intermédiaire des panneaux photovoltaïques, à l'exclusion de tout autre usage, en vue de la vente par le SDEPA de l'électricité produite par ledit Equipement.

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de vingt-deux (22) ans.

Caractéristiques techniques de l'installation :

24 modules photovoltaïques modèles Bourgeois Global couvrant 41,42 m² pour une puissance totale installée de 9 kWc

Détermination du loyer :

Le loyer sera constitué du produit net de l'opération (produit de la vente - annuité d'emprunt - frais d'exploitation) multiplié par 40%.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire a signer la convention d'occupation temporaire du domaine public ci-annexé avec le SDEPA.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza